



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 1515

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le souhait légitime formulé par un très grand nombre d'organisations familiales représentatives sur la création d'une délégation interministérielle à la famille. En effet, la place des familles n'est pas identifiée en tant que telle dans l'action proposée par le Gouvernement, et les mesures récemment annoncées de mise sous plafond des allocations familiales n'ont pu qu'à juste titre les inquiéter. Par ailleurs, les différentes structures qui ont existé jusqu'à présent n'ont pu que répondre en partie à leurs attentes. Aujourd'hui, au moment où les familles s'interrogent sur leur avenir, il paraît indispensable de mettre en place un interlocuteur qui montrerait une réelle volonté politique de défendre les valeurs de la famille. Cette délégation placée auprès du Premier ministre serait un relais entre les diverses associations et le Gouvernement afin de diffuser les revendications et les propositions de l'ensemble des familles et de les défendre. Elle aurait également pour fonction d'assurer le suivi et la cohérence de toutes les mesures prises et relatives, plus ou moins directement, aux familles et prendrait en compte leurs intérêts dans toutes les politiques publiques. La politique de la famille doit prendre une dimension transversale et globale. Une délégation interministérielle permettrait sûrement de répondre à cette attente. Aussi lui demande-t-elle de lui faire connaître sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre quant à la création d'une délégation interministérielle à la famille. Au-delà de ses évolutions, la famille reste la cellule de base de l'éducation et de la cohésion sociale. Le Gouvernement entend promouvoir une politique d'aide aux familles qui prenne en compte la globalité des situations auxquelles elles sont confrontées et des problèmes auxquelles elles doivent faire face. Comme l'a annoncé Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, à l'occasion de la discussion de la loi de financement de la sécurité sociale, c'est dans cet esprit que le Gouvernement est favorable à la création d'une délégation interministérielle à la famille. Par ailleurs, le Gouvernement souhaite que la politique à l'égard de la famille fasse l'objet d'un réexamen d'ensemble afin de tirer les leçons des évolutions qui se produisent dans la société, et de proposer une politique efficace et active au service des familles. Le Gouvernement réunira la Conférence de la famille et présentera, avant la fin de l'année 1998, les lignes d'action d'une politique familiale ambitieuse adaptée aux réalités de notre temps.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1515

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2430

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4465